

## **Les activités physiques de pleine nature en milieu scolaire : Une situation paradoxale**

Pour « adapter ses déplacements à différents types d'environnements »<sup>(1)</sup> les activités que l'on nomme couramment, et, de façon assez globalisante, les Activités Physiques de Pleine Nature (les APPN)<sup>(2)</sup> sont plutôt délaissées comme supports d'enseignement à l'école, au collège ou au lycée.

Pourtant, les pratiques physiques qui se déroulent dans un environnement « sauvage »<sup>(3)</sup>, c'est-à-dire imprévisible, changeant, inhabituel, non standardisé, comme la nature : la forêt, la rivière, la mer, la montagne, ... mais aussi la rue, rassemblent un nombre croissant d'adeptes chez nos concitoyens.<sup>(4)</sup>

Ces pratiques sont plébiscitées par les lycéens, mais également par des élèves plus jeunes, depuis quelques deux décennies. Ainsi, sur 10000 lycéens interrogés, déjà en 1985, 92% souhaitent pratiquer les activités de pleine nature telles que la voile, le canoë, l'escalade.<sup>(5)</sup> En 1986, une autre enquête montre que sur 452 enfants de 6 à 16 ans interrogés en Seine Saint Denis, 90% souhaitent découvrir la nature par la pratique corporelle, à vélo, en camping, en canoë.<sup>(6)</sup> Aujourd'hui ce phénomène non seulement se confirme, mais se renforce.

**La situation actuelle des activités physiques de pleine nature au sein de l'école est pour le moins paradoxale.** C'est ce que nous souhaitons mettre en évidence à partir de deux constats.

- Le déclin des pratiques scolaires des activités physiques de pleine nature est en rupture avec une évolution qui, à partir de la seconde moitié du XXème siècle, semblait laisser présager un développement scolaire exponentiel. Une approche socio-historique de ces activités en cette fin de siècle conforte ce constat.
- La place grandissante que les programmes, quelque soit le niveau auquel on s'adresse, accordent aux activités physiques de pleine nature n'est pas répercutée dans les pratiques d'enseignement. Ces activités sont peu évaluées sur un plan certificatif ( par exemple, au baccalauréat) et, lorsqu'elles le sont, c'est parfois sous des formes de pratiques qui les dénaturent. Elles restent finalement, peu souvent

---

<sup>(1)</sup> Cette formule décrit une compétence à construire tant au niveau des programmes de l'école primaire (c'est une des 4 compétences spécifiques) BO hors série N° 1 du 14/02/02 qu'à celui de ceux du lycée (c'est une des 5 compétences culturelles). BO N°6 du 31/08/2000 et Arrêté du 20/07/01.

<sup>(2)</sup> Dans le programme des collèges les APPN ainsi dénommées selon une appellation « habituellement utilisée en EPS » constituent un groupe d'activités qui développe un ensemble de compétences qui lui sont propres. Arrêté du 20/07/96, BOEN HS N°1 du 13/02/97, BOEN HS N° 10 du 15/10/98.

<sup>(3)</sup> Terme repris à Pierre Parlebas in (Parlebas (Pierre) Jeux, sports et sociétés. Lexique de praxéologie motrice Collection recherche INSEP 1999).

<sup>(4)</sup> Une enquête menée récemment par le MEN et L'INSEP établit que les sports les plus pratiqués par les français sont, dans l'ordre d'importance : la marche, la natation, le vélo, le footing. On note que 3 de ces activités sur 4 se déroulent en plein-air. Les pratiques sportives en France, Ministère des sports et INSEP 2002.

<sup>(5)</sup> Enquête Parlebas (Pierre), 1986.

<sup>(6)</sup> Les pratiques culturelles des collégiens de Montreuil : « Temps libéré ou loisir entravé » P.Parlebas in conférence CEMEA, 25/27 novembre 2004

programmées. C'est ce que nous montrerons dans un second temps. L'examen de ces différents constats nous amène, dans un premier temps à focaliser notre regard sur ces pratiques qui commencèrent à se développer dans la seconde moitié du XXème siècle.

---

## **1 De l'après guerre jusqu'à la fin des années 80 : l'essor des activités de plein air ; l'air, la nature... : des valeurs**

### **11 Georges Hébert, un précurseur**

Déjà, dès la première moitié du XXème siècle, Georges Hébert propose au sein de sa «méthode naturelle», des séances en «parcours naturels» où il prône « l'aventure motrice » mais aussi des leçons « en plateau » ou « en grand stade complet » qui toutes se déroulent en plein air. <sup>(7)</sup> Cette méthode, jusque dans les années 60, restera « ...pratiquée par des milliers d'adeptes qui se retrouvent sur les circuits hébertistes des forêts domaniales bordant les grandes villes et dans les camps naturistes » <sup>(8)</sup> « Aller au grand air le plus possible, faire à tout moment de longues et profondes respirations de façon à ventiler les poumons de façon complète... » écrit Georges Hébert dès 1911<sup>(9)</sup>

Le grand-air, le vent, le soleil, la pluie, l'eau (froide si possible) s'érigent en véritables valeurs. Les cures de santé mêlant contact avec ces éléments naturels et alternance de temps d'effort et de repos sont proposées aux enfants pendant leurs journées de plein-air ou lorsqu'ils séjournent dans les toutes nouvelles colonies de vacances.

A l'école, des mesures institutionnelles telles que la création de la demi-journée de plein-air obligatoire dans les lycées et les collèges en 1951, puis de celle de sport (qui se déroule toujours en plein-air) en 1962 amorcent une montée en puissance de ces activités. En 1970, les assises de l'EP, du sport et des activités de plein-air qui prennent la décision de doubler le budget alloué à ces pratiques prouvent l'intérêt porté par l'état aux activités de plein-air dans tous les secteurs.

### **12 Des interactions entre société et école**

En dehors de la microsociété que constitue l'école, les activités de plein-air qu'elles soient citadines ou dans la nature se développent et deviennent des pratiques socialement connues et reconnues. Citons quelques faits indicateurs de ce développement. Les premiers adeptes du skate board, pratiquent dans la rue et commencent à se faire connaître au Trocadéro dès 1965. Les JO d'hiver de 1968 à Grenoble qui enregistrent la victoire des français avec J.C. Killy triple médaillé olympique ainsi que celle des sœurs Goetschel, auront un impact non négligeable sur la pratique du ski comme loisir d'hiver en France. Les fédérations de vol libre en 1974 et de planche à voile en 1976 voient le jour, elles augurent de ces nouvelles activités en plein air. En 1958, Maurice Herzog Secrétaire d'Etat à la jeunesse et aux sports est un montagnard et son exemple, son courage, déjà quelque peu médiatisés attirent. En 1974, le Secrétaire d'Etat Pierre Mazeaud, rattaché au ministère de l'Education nationale et de la Qualité de la vie, est aussi un alpiniste de renom.

Les mesures sociales permettent d'ailleurs ce développement : dès 1955, la convention collective des usines Renault accorde 18 jours ouvrables de congés payés aux employés, les usines Dassault en 1956 accordent 4 semaines de congés payés à leurs salariés. Ces quatre semaines de congés se généralisent à toute la classe ouvrière en 1969. Puis, en

---

<sup>(7)</sup> Hébert (Georges) L'éducation physique virile et morale, par la méthode naturelle tome 1 Vuibert 1942),

<sup>(8)</sup> Guillot (Gérard), Georges Hébert et l'éducation intégrale in L'éducation physique au XXème siècle en France coordonné par René (Bernard Xavier)CRUISE, Poitiers Dossier EPS n°15, Editions revue EPS 1992)

<sup>(9)</sup> Hébert (Georges) L'EP 1911 cité in Zoro (Jean) Images de 150 ans d'EPS, Editions AEEPS 2002, p. 219

1982, le Parlement vote la semaine de 39H et la cinquième semaine de congés payés. En 1988, 59% des français partent en vacances.

Les structures de loisir se développent. Le premier Village Vacances Famille (VVF) est créé à Obernai en 1959. On constate un essor important de ces départs vers la nature, de ces déplacements ailleurs. « Le ski et la voile vont connaître un développement considérable dans la société à la fois par le développement des structures et des matériels, mais aussi par l'engagement de nombreux passionnés du « plein-air » (UNCM, Union Nautique, Les Glénans...) Très vite les enseignants vont y adhérer en généralisant les classes de neige dans les écoles primaires de la région parisienne. Ce mouvement qui connaît un grand succès, va se diversifier dans les années 1970 : classes de mer, puis classes de nature. »<sup>(10)</sup>

Les injonctions ministérielles ainsi que, dans la société, ce développement de pratiques qui sont de plus en plus médiatisées ont véritablement contribué au développement des pratiques scolaires orientées vers l'extérieur de l'école. Depuis 1953, date à laquelle la première classe de neige est organisée avec des élèves de Vanves, jusqu'à la fin des années 80 de nombreuses autres classes suivront cet exemple. L'instauration du 1/3 temps pédagogique en 1969, puis celle du mi-temps pédagogique, à titre d'expérimentation dans certaines écoles, encouragent les sorties hors du périmètre de l'école et les pratiques des activités de pleine nature. Cette expansion va s'arrêter. En 1995, les enfants partent moins nombreux et...moins longtemps qu'en 1980 en classe de neige. En 1980 : 200.000 élèves partent en classe de neige, en 1995, ils ne seront plus que 180000 élèves à partir<sup>(11)</sup>

## **2 Des années 90 jusqu'à nos jours :**

### ***La progression des activités de plein air dans les textes officiels et leur paradoxale régression dans les pratiques scolaires***

Les faits précédemment évoqués autoriseraient à penser que ce type d'activités va se développer de façon exponentielle à l'école. Les textes officiels d'ailleurs inscrivent ces activités dans les programmes de l'enseignement.

#### **2 1 La progression du plein-air dans les textes officiels**

Les instructions officielles de 1959, de 1962 et même encore de 1967 réservent certes, une place aux activités de plein-air, mais celle-ci, malgré tout, demeure assez réduite et peu proportionnée avec l'engouement que connaissent ces activités dans le monde social et en particulier dans les milieux éducatifs.

Il en va tout autrement ensuite. Dans le second degré, entre 1985 et 1987, les nouvelles I.O pour les collèges<sup>(12)</sup> ainsi que pour les lycées<sup>(13)</sup> autorisent un élargissement de la gamme des activités possibles en y intégrant les activités de pleine nature comme un groupe d'activités à part entière.

En 1995 pour l'enseignement primaire, apparaissent clairement dans les textes les « activités physiques de pleine nature » Ensuite, dans les nouveaux programmes qui leur succèdent, en 2002, ces activités permettront de développer une des 4 compétences spécifiques à faire acquérir aux élèves, à savoir « adapter ses déplacements à différents types d'environnement »<sup>(14)</sup>.

---

<sup>(10)</sup> Zoro Jean Images de 150 ans d'EPS Editions AEEPS 2002, P 220

<sup>(11)</sup> Selon une enquête réalisée par la ligue de l'enseignement in Zoro Jean Images de 150 ans d'EPS Editions AEEPS 2002, P 237

<sup>(12)</sup> Celles-ci sont rassemblées dans un ouvrage publié par le Ministère de l'éducation nationale : ( Collèges. Programmes et instructions. CNDP 1987)

<sup>(13)</sup> Arrêté du 14/03/86 programme d'EPS des classes de seconde, première et terminale

<sup>(14)</sup> Texte déjà cité en (1)

De nouveau, les programmes du collège entre 1996 et 1998<sup>(15)</sup>, confirment l'importance accordée aux activités physiques de pleine nature. Ils leur réservent une place non négligeable puisque celles-ci constituent un groupe d'activités sur les huit qui existent au total.

Enfin, les récents programmes pour les lycées parus en 2000-2001<sup>(16)</sup> confortent la place de ce groupement d'activités pour développer une des cinq compétences culturelles de ce programme.

Cette incontestable progression dans les textes officiels n'est, cependant, pas dépourvue d'ambiguïté.

## **22 Une certaine tendance au conservatisme pour les évaluations certificatives : l'exemple du baccalauréat.**

Concernant ces derniers programmes, ceux du lycée, malgré une incitation forte faite à l'adresse des enseignants pour diversifier les choix de pratiques à proposer aux élèves et promouvoir les activités de pleine nature, relevons un certain nombre de faits liés à l'évaluation de l'EPS au baccalauréat.

Sur les 27 épreuves décrites dans le « référentiel national d'évaluation d'EPS du baccalauréat des voies générale et technologique », 2 activités de pleine nature y figurent: la course d'orientation et l'escalade. Elles représentent 7,4% des activités possibles parmi « les pratiques les plus fréquemment enseignées ». Cette proportion confirme que ces pratiques sont, de fait, peu enseignées. Une conséquence de leur place mineure parmi d'autres activités fréquemment enseignées, c'est qu'elles sont, aussi, et cela est logique, peu évaluées.

Sur les 10 activités qui font partie de « l'ensemble libre » dépendant « des choix de l'équipe pédagogique » et par conséquent non obligatoires à enseigner, 3 activités sont des activités de pleine nature: le ski, la voile et le canoë-kayak. Sans ignorer qu'à côté de ces activités qui sont évoquées « à titre d'exemples », peuvent venir s'inscrire d'autres pratiques, on note cependant que lorsqu'il s'agit de pratiques au choix de l'équipe pédagogique, la proportion des activités physiques de pleine nature augmente : on passe ici à 30% des activités possibles.

Notons également que les règles pour constituer les regroupements d'activités à proposer aux élèves permettent de proposer de nombreux menus dans lesquels ne figure pas ce type d'activités : « choisir trois épreuves appartenant à trois groupements différents en vérifiant :  
- qu'au moins deux compétences culturelles sont visées;  
- qu'une épreuve (et pas plus de deux) implique une pratique collective »<sup>(17)</sup>

Remarquons aussi que l'escalade qui s'enseigne en quasi totalité sur des structures artificielles en gymnase ne comporte plus les caractéristiques d'une activité se déroulant dans un environnement incertain. La course d'orientation, également, s'enseigne dans un milieu, souvent proche de l'établissement. (et cela s'explique pour des raisons évidentes de facilité de mise en œuvre)

Notons enfin que : si le contenu des « compétences attendues » défini pour les activités escalade et course d'orientation vise de façon explicite dans les deux niveaux décrits (Niveau 1 et Niveau 2) la compétence « adapter ses déplacements à différents types d'environnements » ; la compétence : « réaliser une performance mesurée » reste aussi une compétence à développer de façon assez récurrente.<sup>(18)</sup> Ces dernières remarques montrent

---

<sup>(15)</sup> Textes déjà cités en (2)

<sup>(16)</sup> BOEN N°6 du 31/08/2000 et Arrêté du 20/07/01

<sup>(17)</sup> BOEN N° 25 du 20 juin 2002

<sup>(18)</sup> Par exemple la compétence attendue en Course d'orientation au niveau 1 est formulée ainsi : «Conduire son déplacement en enchaînant des lignes « intérieures » pour réaliser la meilleure performance possible lors d'une épreuve de Course d'orientation individuelle ou par équipes en milieu plus ou moins boisé et partiellement connu » BOEN HS N°5 du 30/08/01

le décalage qui existe entre, d'une part, la volonté institutionnelle de proposer une EPS équilibrée et, d'autre part, les prescriptions concernant l'évaluation certificative. De fait, les pratiques se déroulant dans les murs de l'école ou de ses annexes sportives, dans un environnement habituel pour l'élève et selon des modalités classiques (réaliser une performance mesurée et souvent individuelle) restent largement majoritaires au lycée par rapport aux pratiques se déroulant en environnement instable. Ce constat vaut également pour les autres niveaux d'enseignement.

Cette tendance au conservatisme notée à propos des prescriptions pour les évaluations au baccalauréat, à titre d'illustration, est à nouveau observable et, de façon accentuée, lorsque l'on se penche sur les programmations des établissements.

### **23 Un décalage entre les textes des programmes et les programmations des établissements scolaires.**

En effet, depuis déjà les années 80, J. Marsenach, dans sa thèse de troisième cycle : « Les professeurs, des enseignants d'EPS: tradition et/ou innovation »<sup>(19)</sup> (6) démontre qu'un certain nombre d'activités, parmi lesquelles se trouvent les activités physiques de pleine nature, sont délaissées par les enseignants d'EPS au profit d'activités plus classiques telles que l'athlétisme, la gymnastique, la natation...

D'autres enquêtes corroborent ce constat. Ainsi une enquête menée en 1991 par le ministère de l'éducation nationale<sup>(20)</sup> dans les établissements du second degré souligne-t-elle aussi ces faits. Si l'athlétisme est programmé à 99%, dans les établissements du second degré, l'escalade et la course d'orientation sont proposées dans, respectivement, 12% et 13% des cas.

Ce fait s'explique par plusieurs raisons. Ces activités sont difficiles à organiser, elles sont coûteuses en temps et en argent, chaque enseignant qui a eu la responsabilité de mettre en place de telles pratiques le reconnaîtra volontiers.

Mais, au-delà et au dessus de cet aspect, il nous semble que ce sont surtout les difficultés liées à l'application des textes encadrant la sécurité des élèves ainsi qu'un mouvement de judiciarisation de la société qui dissuadent les enseignants de faire pratiquer ces activités. Ainsi, sur une période de dix ans, de 1989 à 1999, 24 accidents scolaires (16 avec des conséquences mortelles, 8 avec blessures graves)<sup>(21)</sup> ont donné lieu à des poursuites pénales contre 43 personnels de l'Education nationale.

### **24 Des textes qui freinent les pratiques**

Tant dans le premier degré que dans le second degré, de nombreux et récents textes viennent encadrer de façon très précise le travail des enseignants dans ce cadre particulier. Dans le premier et le second degré, la note de service sur la sécurité des élèves et la pratique des activités physiques scolaires<sup>(22)</sup> demande aux enseignants de vérifier l'état des équipements, l'organisation des lieux, « le caractère dangereux ou non de l'activité enseignée » et précise les responsabilités pénales des enseignants. Dans le premier degré,

---

<sup>(19)</sup> (Marsenach (Jacqueline), Les professeurs, des enseignants d'EPS: tradition et/ou innovation? Thèse de 3ème cycle en sciences de l'éducation, Université René Descartes Paris V 1982)

<sup>(20)</sup> Enquête MEN 91-92 in Zoro Jean Images de 150 ans d'EPS Editions AEEPS 2002, P 255

<sup>(21)</sup> Toulemonde (Bernard) Droit et responsabilité dans l'institution scolaire. Revue Administration et Education, n° 94, p. 9-20

<sup>(22)</sup> Note de service n°94-116 du 9.03.94

l'organisation des sorties scolaires, avec ou sans nuitées, est encadrée avec précision. <sup>(23)</sup> Elle précise les démarches que doivent effectuer les enseignants avant de sortir de l'école avec leurs élèves, celles-ci sont nombreuses. Et, lorsque les élèves quittent l'école pour plusieurs jours, par exemple dans le cadre d'une classe de découverte, les démarches à effectuer deviennent quasiment dissuasives pour les enseignants.

Un très récent texte vient assouplir ces démarches en indiquant que « Les études menées ces derniers mois sur les sorties scolaires avec nuitées ont fait apparaître la nécessité de redonner à ces sorties une impulsion à la mesure des bénéfices que les élèves peuvent retirer de cette expérience éducative et pédagogique unique » <sup>(24)</sup>. Est-ce l'annonce d'une politique volontariste pour redonner un essor aux activités se déroulant en dehors des murs de l'école ?

On ne peut, cependant, que constater, aujourd'hui cette régression des sorties scolaires. L'enquête « sur les sorties scolaires avec nuitée dans le premier degré » , réalisée en 2001-2002 par le ministère de l'éducation, comparée à celle qui a été réalisée en 94-95 par le même ministère corrobore à l'évidence notre propos <sup>(25)</sup>.

---

A l'issue de ce retour sur le passé, et, de l'observation de faits contradictoires il apparaît, paradoxalement, que les activités de pleine nature régressent. Nonobstant cette situation, quelques arguments pourraient être avancés pour réhabiliter ces pratiques dans le monde scolaire.

L'important développement sociétal de ces pratiques, dans le monde du loisir sportif d'aujourd'hui, est incontestable. Cependant, un tel essor ne s'observe pas pour autant dans l'école. Pourtant, l'idée que les pratiques sportives, intégrées à la culture d'une société en mouvement, sont une référence pour les contenus enseignés est assez répandue en EPS. Elle a conduit de nombreux acteurs de l'EPS à inventer, puis à utiliser le terme de « pratiques sociales de référence » pour désigner les pratiques qui se déroulent au sein de la société civile. Notre objet d'étude actuel ne requiert pas un positionnement de notre part sur ce sujet ; par contre, nous souhaitons souligner une nouvelle contradiction. Si l'on adopte l'idée que les pratiques sociales sont des références, il faut aller jusqu'au bout et intégrer toute pratique sociale significative quantitativement ou alors justifier les critères de la sélection que l'on opère. Certaines pratiques seulement constitueraient une référence et pas les autres ? Soyons logiques, si l'on adopte ce raisonnement il doit être valable pour toute pratique. Il ne semble pas que les pratiques sociales des APPN soient moins éducatives à priori que d'autres pratiques largement répandues dans la société comme dans l'école. Il ne semble pas, non plus, que les pratiques les plus fréquemment retenues dans les programmations des enseignants soient à priori plus éducatives que les autres. Alors intégrons-les davantage.

De plus, la forme la plus courante de ces pratiques adoptée par nos concitoyens : une pratique individuelle en co-présence, voire en coopération, entretient des similitudes avec la situation de co-présence incontournable en milieu scolaire. <sup>(26)</sup> De nombreuses activités de

---

<sup>(23)</sup> BOEN Hors Série n°7 du 23 Septembre 1999

<sup>(24)</sup> CIRCULAIRE N°2005-001 DU 5-1-2005

<sup>(25)</sup> Enquête sur les sorties scolaires avec nuitées MEN 16/10/03

<sup>(26)</sup> On constate que les 4 activités préférées des français : la marche, la natation, le vélo, le footing (déjà citées en (4)) sont toutes, sans exception, des activités individuelles qui peuvent se pratiquer à plusieurs, en compagnie, voire en convivialité.

pleine nature se pratiquent en co-présence (footing, randonnées à pied, en vélo, en roller, nage en milieu naturel...) d'autres se pratiquent en « sociomotricité de coopération » <sup>(27)</sup> (escalade en cordée, voile en équipage, kayak à deux...)

N'est-on pas là face à une opportunité qu'il faut saisir en proposant aux élèves des activités dont la structure interactionnelle est particulièrement bien adaptée à la situation scolaire ?

De plus doit-on se priver d'activités que les élèves ont de fortes chances de réinvestir ailleurs, dans leur vie de loisirs d'écoliers, plus tard dans leur vie d'adultes ?

Le considérable effort fourni par le législateur, par le biais des programmes depuis une quinzaine d'années pour que les activités de pleine nature s'intègrent mieux à l'école, et réitéré tout particulièrement depuis 2000 par le groupe technique disciplinaire en EPS ne peut rester lettre morte. Puissent, ces quelques arguments, évoqués ici très rapidement, être convaincants pour qu'enfin les élèves puissent bénéficier des pratiques qu'ils intégreront dans leur vie de citoyens sportifs !

---

<sup>(27)</sup> Terme repris à Pierre Parlebas pour désigner une pratique avec inter-actions motrices opératoires pour agir en coopérant in Opus cité en (3)